Les assistantes sexuelles : des travailleuses du sexe ?

Pierre Brasseur

Version envoyée à l'éditeur

Pierre Brasseur, « Les assistantes sexuelles : des travailleuses du sexe? » in Alexandra Oeser, Maud Simonet (dir.), Work³-Travail domestique, travail professionnel, travail politique, Presses universitaires de Nanterre, 2023, pp.91-100

Les assistantes sexuelles ont fait l'objet de colloques, d'unes de journaux, de documentaires ou de questions des députés à destination des ministres et des secrétaires d'État de plusieurs gouvernements de gauche comme de droite. En février 2020, à quelques jours d'une conférence nationale sur le handicap, la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, Sophie Cluzel, a adressé une lettre au comité national consultatif d'éthique, lui demandant d'aborder le sujet de l'assistance sexuelle « avec une vision renouvelée ». Quelques jours auparavant, lors d'une émission de radio sur Europe 1, elle s'était déclarée « très favorable [...] à ce que l'on puisse accompagner la vie intime, affective et sexuelle ». Cependant, ajoute-t-elle, cet accompagnement ne doit pas être effectué par une prostituée, car cela reviendrait à « ouvrir un réseau de prostitution »¹.

Depuis 2005, la possibilité de cet accompagnement à la vie sexuelle est envisagée sous la forme d'une assistance sexuelle. Cette forme de socialisation à la sexualité fait l'objet de séquences de politisation et médiatisation éphémères, mais régulières², visant à une mise en respectabilité de la compétence « sexualité »³. L'assistance sexuelle ressemble très fortement à d'autres activités mobilisant les émotions et le corps. Par conséquent, elle se construit en opposition à d'autres activités comme la prostitution, qui pourraient nuire à leur cohésion et réputation. Ce chapitre propose une contribution à une sociologie de la sexualité, mais également de la façon dont se forme et se transforme la sexualité. En particulier, car l'assistance sexuelle existe aux yeux de tous.

Méthodologie

Cette recherche se fonde sur un corpus documentaire sur la thématique « handicap et sexualité ». Composés d'articles de la presse nationale, spécialisée, d'actes de colloques, de vidéos, ou de littérature grise, plusieurs « fils rouges » ont été consultés, comme la revue Faire Face de l'Association des paralysés de France. Autre source : des observations de deux séances de formation d'assistance sexuelle en France menées par l'Association pour la Promotion de l'Accompagnement sexuel en 2015 et 2016, ainsi que lors de réunions ou colloques traitant de la question « handicap et sexualité ». Ces observations sont complétées par une vingtaine d'entretiens avec des partisans ou des opposants à l'assistance sexuelle.

¹ Emmanuelle Souffi, « Exclusif. Assistants sexuels pour les personnes handicapées : le gouvernement rouvre le débat », in Le Journal du dimanche, 8 février 2020.

² Pierre Brasseur, L'Invention de l'assistance sexuelle. Sociohistoire d'un problème public français, thèse de sociologie, Lille 1, 2017.

³ John Gagnon, 'The implicit and explicit use of the scripting perspective in sex research', in The Annual Review of Sex Research, 1, 1990.

L'assistance sexuelle, une sexe thérapie

L'assistance sexuelle est une activité à la définition floue, peu définie. Elle peut prendre diverses formes (aide à la masturbation, massage, pénétration, paroles). Les associations qui gèrent ces pratiques conseillent aux assistantes sexuelles de discuter de l'aide sexuelle sous la forme d'un contrat oral, pour laquelle la définition de la prestation change d'une assistance à l'autre. La sexualité y est définie comme naturelle, pulsionnelle et biologique. Le rôle des assistantes sexuelles reviendrait surtout à contrôler ce qui est considéré comme une « pulsion sexuelle ». La dimension d'éducation à la sexualité sous la forme d'une socialisation à la sexualité explicite n'est que très rarement mentionnée.

L'assistance sexuelle aux personnes handicapées trouverait son origine dans les thérapies dites de partenaires de remplacement de William Masters et Virginia Johnson, un couple popularisé par leur volonté, au cours des années 1970, de rendre a priori plus « scientifique » l'étude de la sexualité. Même si cette prétention à la scientificité a été depuis largement remise en cause⁴, le couple est souvent considéré comme concepteur de ces interventions en apparence très codifiées, discutées et théorisées. Cette thérapie était envisagée à la base pour régler les problèmes de mésententes sexuelles dans les couples composés d'un homme et d'une femme⁵. Son intervention était envisagée comme une réhabilitation corporelle, émotionnelle et sexuelle, avec des travaux pratiques tels qu'inviter une fille à danser, tenir une conversation au restaurant, des exercices de respiration ou de connaissance de son corps. Le nombre de sessions est limité – une douzaine – et devrait être organisé en lien avec le sexologue ou professionnel de la sexualité. Cependant, le couple abandonnera rapidement l'idée, et ne l'évoquera plus dans leurs nombreux écrits suivants. D'autres « sexes thérapies » émergeront, sans véritablement arriver à prouver l'efficacité d'une telle prise en charge.

Au début des années 2000, la Suisse, puis la France sont les deux premiers pays à proposer une alternative entre la « thérapie sexuelle » étasunienne, et les prostitutions spécialisées d'Europe du Nord. La frontière est mince, mais elle est assumée. La volonté est de proposer des assistantes sexuelles indépendantes, après une formation « certifiante » de quelques jours organisée par des associations dont plusieurs membres sont psychologues et sexologues, et dont beaucoup ont travaillé avant dans des établissements accueillant des personnes handicapées. Néanmoins, les assistantes ne seraient pas des prostituées, car uniquement destinées à former à la sexualité des personnes handicapées. Cette situation peut s'expliquer par les politiques de la prostitution françaises qui proscrivent le proxénétisme. Cet entre-deux trouve aussi son origine dans les « dynamiques politico-administratives⁶ » du handicap, en particulier la forte proximité des associations gestionnaires d'établissements avec les pouvoirs publics.

Il est difficile de tenir un comptage précis de l'activité d'assistance sexuelle sans accord sur sa définition. Par exemple, un service sexuel tarifié par une prostituée, dispensé à un client en situation de handicap, doit-il être considéré comme de l'assistance sexuelle ? Quelle place accorder à celles et ceux qui ne sont pas passées par les formations diplômantes des associations, mais qui revendiquent le titre ? L'Association pour la promotion de l'accompagnement sexuel, dans un comptage fourni en 2016 à la presse, comptabilisait 580 demandes auprès de l'association⁷. Plus

⁴ William Simon, John Gagnon, 'Sexual scripts', in Society, vol. 22, No. 1, pp. 53–60, 1984.

⁵ William Masters, Virginia Johnson, Les Mésententes sexuelles et leur traitement, Paris, Marabout, 1970.

⁶ Catherine Barral, 'Disabled Persons' Associations in France', in Scandinavian Journal of Disability Research, vol. 9, no 3–4, pp. 214–236, 2007.

⁷ Association pour la promotion de l'accompagnement sexuel, Étude 2016, « Analyse des demandes d'accompagnement sexuel et/ou sensuel formulées auprès de l'APPAS », archivé, https://web.archive.org/web/20220129171039/ http://www.appas-asso.fr/%C3%A9tude2016.pdf

précisément, ces demandes concernent à 95 % des hommes handicapés ; et pour près de 8 demandes sur 10, touchent une personne avec un handicap dit « physique ». Les informations sur les requêtes ne disent cependant rien sur le nombre réel de rencontres, et donc de prestation d'assistance sexuelle.

Les cadres sociaux de l'assistance sexuelle

L'assistance sexuelle serait une solution à ce qui est envisagé comme une situation de « misère sexuelle », mais également une alternative à la prostitution. Son émergence a lieu au lendemain du vote de la loi de 2005, introduisant le droit à la compensation de tous les effets du handicap. Simultanément, en 2002, une séquence politique s'ouvre autour de la réglementation de vente de service sexuel en France. Elle aboutit en 2010 à la loi dite de pénalisation du client⁸8. En France, la prostitution n'est pas illégale, mais les politiques et lois la découragent. La pénalisation du client vise principalement à déplacer la prostitution de zone résidentielle vers des zones plus périphériques, dans un but d'invisibiliser et d'éloigner les prostituées de rue de certains espaces⁹. La tolérance de la prostitution d'après-guerre a été remplacée par des dispositifs rendant la prostitution de rue presque impossible, criminalisant le racolage puis le client. Cette politique est désormais synonyme d'abolitionnisme, c'est-à-dire une volonté marquée d'aller vers la fin de la prostitution.

À quelques exceptions près, l'abolitionnisme est le mode d'intervention politique privilégié pour la vente de services sexuels, devenue synonyme de la fin de la prostitution. « À présent, il apparaît à votre rapporteure que la marche vers l'abolitionnisme doit prendre la forme d'une politique visant à faire disparaître non pas toute forme de réglementarisme, mais bien la prostitution elle-même », affirme la députée Maud Olivier, dans un rapport chargé d'examiner la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel. C'est dans ce cadre que naît l'assistance sexuelle : un contexte de quasi-absence d'alternative politique autour de la question de la prostitution.

Logique et position de l'assistance sexuelle en France

Les entrepreneurs de la cause d'assistance sexuelle ont ainsi cherché à singulariser¹⁰ l'assistance sexuelle de la prostitution. Pour les uns, c'est une conviction, l'assistance sexuelle n'est fondamentalement pas de la prostitution, tant dans sa nature profonde, que dans le profil des clients. C'est le cas du collectif Ch(s) Ose, à l'origine d'une des formations d'assistantes sexuelles proposées en France, proche des grandes associations gestionnaires du handicap, comme l'Association des Paralysés de France. Leur positionnement selon lequel l'assistance sexuelle n'est pas de la prostitution n'a pas évolué depuis les débuts du projet. Il faut dire que Roselyne Bachelot, alors ministre des Solidarités et de la Cohésion nationale interrogée le lendemain de la création officielle du collectif, a déclaré : « Vous pensez que la ministre responsable du droit des femmes va soutenir un truc pareil ? ».

Pour l'APPAS, l'Association pour la promotion de l'accompagnement sexuel, leur position change en fonction de la date et de l'interlocuteur. Au moment de la première formation en 2014,

⁸ Lilian Mathieu, « Genèse et logiques des politiques de prostitution en France », in Actes de la recherche en sciences sociales, vol. 3, no 198, p. 5-20, 2013.

⁹ Lilian Mathieu, Sociologie de la prostitution, Paris, La Découverte, 2015.

¹⁰ Ronald Burt, « Le capital social, les trous structuraux et l'entrepreneur », in Revue française de sociologie, no 36-4, 1995, p. 599-628.

des membres du STRASS, syndicat des travailleurs du sexe, étaient présents lors de la première formation. Les accompagnantes sexuelles sont d'ailleurs citées parmi les membres potentiels du syndicat. Cette proximité avec les tenants d'une approche « positive » du travail du sexe ne veut pas pour autant dire qu'aucune différence n'est faite avec la prostitution dite « classique », et ce positionnement évoluait souvent au fil des années. Leur présence à leur formation est plutôt le fruit d'un rapport ambivalent à la prostitution, et en particulier des interrogations sur les capacités des prostituées à être assistantes sexuelles pour handicapés.

Les politiques de la prostitution ont traversé plusieurs grandes métamorphoses. De fait, les débats se sont surtout centrés dans un premier temps autour d'une exception dans la loi sur le proxénétisme quand le client est handicapé. Avec la pénalisation du client de la prostitution, les cartes se sont légèrement modifiées. Les potentiels bénéficiaires de l'assistance sexuelle, qui ne seront jamais véritablement définis, sont éloignés de la figure du client de la prostitution, comme un monstre ordinaire¹¹.

Faire reconnaître la compétence sexualité

Pour assurer leur survie, les groupes ayant la même activité sont amenés à faire reconnaître leurs compétences spécifiques et à instaurer une forme de contrôle de l'exercice de cette activité¹². Une des stratégies de monopolisation est de s'appuyer sur l'État¹³. Dans la mesure où l'assistance sexuelle est caractérisée comme de la prostitution, cette option, sans n'être jamais totalement exclue, ne fonctionne pas totalement. Cependant, la clôture juridique d'une activité ne représente pas la seule manière de se protéger de la concurrence. Une autre stratégie consiste en la capacité à différencier ses produits et ses services, pour trouver une niche de marché, et se constituer une forme de monopole dans la compétition¹⁴.

L'existence de l'assistance sexuelle en tant qu'activité pérenne nécessite de proposer des services singuliers. Soit en répondant à des sollicitations jusqu'ici peu satisfaites, soit en mettant en scène la qualité spécifique de l'offre proposée, suscitant une demande ou créant alors une autre instance de socialisation à la sexualité. L'enjeu est ainsi de durer à proximité d'autres formes de commerce des travailleurs de la socialisation à la sexualité et des émotions, en s'engageant dans un travail de positionnement vis-à-vis d'eux.

Un intérêt au désintérêt de la sexualité

Catherine Agthe-Diserens, sexo-pédagogue suisse, qui est à l'origine avec François Vatré de la première formation en Suisse romande et francophone en 2008, affirme que l'on ne peut pas vivre de l'assistance sexuelle.

« Elle n'est pas un métier! Elle relève d'une activité accessoire, car engager son corps dans une relation qui partage l'intime exige une formidable énergie, elle relève d'un certain « don » en dépit de la rémunération.

¹¹ Lilian Mathieu, « Des monstres ordinaires », in Champ pénal, XII, 2015.

¹² Everett Hughes, 'Licence and mandate', in Men and their work, pp. 78-87, 1958.

¹³ Larson Sarfatti, « À propos des professionnels et des experts ou comme il est peu utile d'essayer de tout dire », in Sociologie et sociétés, 20, 23-40, 1988.

¹⁴ Harrison White, Markets from networks: Socioeconomic models of production, Princeton, Princeton University Press, 2002.

La session est payée par la personne handicapée. Il est inenvisageable qu'elle soit remboursée par une assurance, on propose soi-même l'accès au plaisir »¹⁵.

Une des modalités du maintien de l'assistance sexuelle est liée à une condition officielle : la nécessité d'avoir un travail à côté. Il ne doit pas être possible de vivre de l'assistance sexuelle. Les trois associations principales qui forment des assistantes sexuelles françaises enjoignent, sans pouvoir le vérifier, d'avoir une activité autre que l'assistance sexuelle. Cette dénégation de l'économie vise à signaler la qualité de l'assistance, car désintéressée¹⁶. Même si dans les faits, certains vivent de l'assistance sexuelle, la volonté des entrepreneurs de la cause d'assistance sexuelle est de ne pas associer cette activité au travail, et donc de répondre à l'exigence très française de sortir l'assistance sexuelle du champ de la prostitution. Dans la conception des entrepreneurs de l'assistance sexuelle, un travail, c'est ce qui fait vivre les gens. L'assistance sexuelle y est présentée comme une activité pas comme les autres ; elle n'est pas un soin, qui pourrait justifier de la rembourser ; mais ce n'est pas non plus un travail avec une rentabilité économique, ce qui serait en conséquence de la prostitution¹⁷.

Cette singularisation de l'activité d'assistance sexuelle est compliquée par son intrication avec d'autres échanges économicosexuels¹⁸. Il n'est ainsi pas rare de voir des annonces d'assistance sexuelle sur des sites de prostitution, escorting, accompagnement sexuel, massages érotiques. Audelà de la pluralité des points de vue théoriques, les différentes perspectives ont un point commun : elles considèrent le professionnel comme un individu dédiant du temps à son activité, maîtrisant des savoirs et techniques résultants d'un long apprentissage et vivant des revenus de celle-ci, ou du moins cherchant à gagner suffisamment d'argent pour en vivre. Or, c'est à travers la dénégation des motivations économiques consacrée à l'activité que les acteurs de l'assistance sexuelle se distinguent.

Il faut de bonnes assistant.e.s sexuels, disponibles de corps et d'esprit. C'est pourquoi, au moins dans un premier temps, l'assistance sexuelle ne peut pas officiellement être un travail du sexe. Envisager l'assistance sexuelle sous la forme d'un travail reviendrait à dévoiler l'impossibilité de penser la sexualité en dehors de ses cadres sociaux¹⁹. Cette singularisation de l'activité d'assistance sexuelle est compliquée par son intrication avec d'autres échanges économico-sexuels²⁰. Il n'est ainsi pas rare de voir des annonces d'assistance sexuelle sur des sites de prostitution, escorting, accompagnement sexuel, massages érotiques.

Conclusion

L'expertise en sexualité est rarement revendiquée, et même souvent refusée²¹. Cette division de la socialisation à la sexualité est organisée différemment en fonction des contextes nationaux. La fondation pour les relations alternatives (Stichting Alternatieve Relatiebemiddeling) aux Pays-Bas, envisage sa place comme un contact téléphonique permettant de mettre en relation prostituée et client handicapé. La Suède refuse toute organisation formelle. Le Danemark contractualise comme

¹⁵ Philipe Grandin, 'La formation professionnelle des "assistants sexuels": un binôme tabou ?', in Centre Info, 2014.

¹⁶ Pierre Bourdieu, « La production de la croyance », in Actes de la recherche en sciences sociales, vol. 13, p. 3-43, 1977.

¹⁷ Viviana Zelizer, The Purchase of Intimacy, Princeton, Princeton University Press, 2005.

¹⁸ Paola Tabet, « Du don au tarif. Les relations sexuelles impliquant une compensation », in Les Temps modernes, 42, 490, 1987.

¹⁹ Michel Bozon, « Les cadres sociaux de la sexualité », in Sociétés contemporaines, 1-2, no 41-42, p. 5-9, 2001.

²⁰ Paola Tabet, « Du don au tarif. Les relations sexuelles impliquant une compensation,' art. cit.

²¹ Pierre Brasseur, Sociologie de l'assistance sexuelle. Former et transformer la sexualité, Paris, PUF, 2023.

faisant partie du mandat professionnel des auxiliaires de vie le positionnement des mains ou du corps anticipant une pratique sexuelle ou l'aide à contacter une prostituée²².

L'assistance sexuelle aux personnes handicapées se distingue par cette volonté marquée de montrer que l'assistance sexuelle ne relève pas de la prostitution. Cette distinction se justifierait par sa portée thérapeutique, sous la forme d'une tâche à connotation professionnelle, éloignée du plaisir et de l'intérêt. Une analyse en termes de division du travail d'expertise met en scène les conditions de sa prétendue respectabilité, en gommant la dimension économique, et en insistant sur le soin. L'assistance sexuelle aux personnes handicapées se distingue par un « travail de dénégation²³ » de ses dimensions économiques. Ce cadre est imposé par les entrepreneurs de la cause d'assistance sexuelle, de nombreuses questions devant être laissées dans le vague. Parmi celles-ci, les raisons de l'absence de certaines conduites sexuelles.

²² Don Kulick, Jens Rydström, Loneliness, and its Opposite: Sex, Disability, and the Ethics of Engagement, Durham, Duke University Press, 2015.

²³ Pierre Bourdieu, « Les modes de domination », in Actes de la recherche en sciences sociales, vol. 2, no 2-3, p. 122-133, 1976.